

Subventions aux Sociétés de Musique - Répartition au titre de l'année 2007

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Sur avis favorable unanime de la 1^{ère} Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2007, les subventions suivantes aux formations ci-après :

	Orchestre		École de Musique		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Fédération Musicale de Franche-Comté	380 €	380 €	-	-	380 €	380 €
Institut Musical Européen	-	-	0 € *	0 €	0 €	0 €
Harmonie des Chaprais	5 030 €	5 105 €	6 248 € (34 élèves)	6 774 € (35 élèves)	11 278 €	11 879 €
Concorde de Saint-Ferjeux	4 420 €	5 105 €	2 390 € (13 élèves)	2 323 € (12 élèves)	6 810 €	7 428 €
Orchestre d'Harmonie Municipale	Budget propre	Budget propre	11 577 € (63 élèves)	11 613 € (60 élèves)	11 577 €	11 613 €
	9 830 €	10 590 €	20 215 €	20 710 €	30 045 €	31 300 €
* L'Institut Musical Européen n'a plus déposé de dossier de demande de subvention depuis 2006. Il est proposé de répartir la somme ainsi dégagée (760 €) au profit de l'Harmonie des Chaprais et de la Concorde de Saint-Ferjeux et de procéder à un alignement de la subvention des 2 formations.						

La variation constatée des subventions attribuées aux écoles de musique est due au calcul effectué au prorata du nombre d'élèves de chaque école (20 710 €/107 élèves = 193,55 € par élève).

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 31 300 €, sera imputée au chapitre 65.311/6574 CS 200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.